

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 décembre 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 8, 3^e Avenue

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure vise à :

- Permettre un empiètement de l'aire de stationnement de 2,90 mètres devant la façade principale de l'habitation, alors que le règlement de zonage n° 901 permet un empiètement maximal de 1,50 mètre.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 20 novembre 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier